

Commune de LE FENOUILLE
Approbation de la révision du PLU

AVIS

Par délibération en date du 17 février 2020, le conseil municipal de Le Fenouiller a approuvé la révision des dispositions du Plan local d'urbanisme. Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Le Fenouiller. Il peut également être consulté sur le site www.lefenouiller.fr

CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ
Procédure de modification n° 3
du Plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune
de Saint-Christophe-
du-Ligneron (85670)

AVIS

Par arrêté n° 20-07, le président de Challans Gois Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron (85670).

À cet effet, Mme Mireille Amat, ingénieure en biologie, a été désignée comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes.

Cette modification a pour objectifs de :
- réduire le périmètre de la zone 1AUI du Quarteron (pôle d'équipements publics),
- corriger une erreur matérielle constatée sur le zonage du hameau de la Forêt Quéry (2 maisons de tiers en zone A),
- remettre à plat les règles d'urbanisme pour accompagner la création du quartier de la Brosse (zonage, OAP et règlement écrit).

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 17 février 2020 au vendredi 20 mars 2020 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le lundi 17 février 2020 : de 9 h 00 à 12 h 30,
- le mercredi 26 février 2020 : de 13 h 30 à 17 h 30,
- le samedi 7 mars 2020 : de 10 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 20 mars 2020 : 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de Saint-Christophe-du-

Ligneron et au siège de Challans Gois Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de Challans Gois Communauté : www.challansgois.fr
rubrique : nos projets, enquêtes publiques.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie, 6, place de la Mairie, 85670 Saint-Christophe-du-Ligneron ou par mail, à l'adresse : enquetepublique-plu-scd@challansgois.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an, un mois après la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Le Président
de Challans Gois
Communauté.

Préfecture de la VENDÉE
SAS COVALOR

AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 20-DRCTAJ/1-67 du 5 février 2020 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, il sera procédé sur la commune de la Ferrière à une enquête publique portant sur l'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de production de combustible solide de récupération sur le territoire de la commune de la Ferrière, ZA du Bois Imbert.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 9 mars 2020 à 10 h 00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mardi 7 avril 2020 à 12 h 00 (heure de clôture de l'enquête), soit durant 30 jours, dans la commune de la Ferrière.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet dans les locaux temporaires de la mairie de la Ferrière, 90, rue Nationale, 85280 La Ferrière, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatiquement mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

M. Laurent Beauchesne, contre-amiral en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales, à la salle n° 4, 36, rue de la Chapelle, 85280 La Ferrière, de la manière suivante :

- le lundi 9 mars 2020 de 10 h 00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12 h 00 ;
- le lundi 9 mars 2020 de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- le vendredi 20 mars 2020 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 20 mars 2020 de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- le mardi 7 avril 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 (heure de clôture de l'enquête).

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de la Ferrière, 90, rue Nationale, 85280 La Ferrière ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee3@orange.fr (en précisant en objet : SAS Covalor).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr) ; rubrique publications, commune de la Ferrière).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du 9 mars au 7 avril 2020 inclus sur ce même site internet.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de M. Anthony Pineau, chef de projet Covalor, 02 51 07 22 00.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de la Ferrière ainsi que sur le site internet des

Etat

et restructuration de l'EHPAD existant
à Saint-Hilaire-de-Riez

VERTE

on : non.
on : non.

s, services).
système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

ité totale en sol des locaux du sec-

système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

ents muraux PVC de protection, en
ulations et des dégagements (bâti-

système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

ents muraux PVC de protection, en
ulations et des dégagements (bâti-

système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

ascenseur d'air à flux d'air maîtrisé

nts forts.

système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

ge collectif type lampadaire style art-
n).
ibre.

ille de restauration et salle d'activité).
n, désenfumage.

système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

u système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

u système d'acquisition dynamique :

on : non.
on : non.

La DC1, DC2, le modèle d'attestation sur l'honneur, la déclaration de sous-traitance sont disponibles en téléchargement sur le site internet de Vendée Habitat : www.vendeehabitat.fr espace «Entreprises».

Pour chaque lot, le marché sera conclu avec un seul opérateur économique ou un groupement d'opérateurs économiques ; la forme du groupement (groupement conjoint ou solidaire) n'étant pas imposée par le pouvoir adjudicateur. Quel que soit le type de groupement choisi, un mandataire devra être désigné dans l'acte d'engagement.

Les candidats ne peuvent pas présenter pour le marché ou un de ces lots, plusieurs offres en agissant à la fois, en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

De même, les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots relevant de leur compétence.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Important : un même opérateur ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (article R.2142-23 du Code de la commande publique).

Type de procédure : ouverte.

Marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et aux articles R.2124-1, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 31 mars 2020 à 11 h 00.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français.

Informations complémentaires :

Marché public de travaux divisés en 2 phases juridiques :

Phase 1 : construction d'un EHPAD.

Phase 2 : restructuration d'un EHPAD en résidence autonomie.

Division en lots : possibilité de soumissionner pour plusieurs lots.

Variantes libres interdites.

Prestations supplémentaires ou alternatives prévues au CCTP et dans le règlement de consultation.

Les prestations alternatives sont les suivantes :

PA n° 1 : mains courantes bois des circulations, en remplacement des mains courantes polyamide (bâtiment extension), lot 12.

PA n° 2 : remplacement des plinthes bois médium + finition peinture, par des plinthes bois dur (exotique ou autre) + finition lasure pour certains locaux des parties communes (bâtiments extension et existant), lot 12 et lot 18.

PA n° 3 : remplacement des revêtements muraux papiers peints par des revêtements muraux papiers intissé + peinture (chambres bâtiment extension et logements bâtiment existant Résidence autonomie), lot 18.

Délai global d'exécution : 36 mois, y compris congés payés et période de préparation de 30 jours.

Ce délai est décomposé ainsi :

Phase 1 : 24 mois.

Phase 2 : 12 mois.

Le délai d'exécution de chaque lot est mentionné dans l'acte d'engagement.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : juillet 2020.

Visite sur site obligatoire pour le candidat des lots : 01-02-03-06-07-08-09-10-11-13-14-15-16-17-18-19-20-21-23-24-25-26-27.

À l'issue de cette visite, le candidat devra faire signer et produire avec son offre, une attestation de visite (modèle joint au DCE) par le représentant de Vendée Habitat. En cas de non production de cette attestation de visite dûment complétée, l'offre sera considérée comme non-conforme et sera rejetée.

Critères d'attribution : l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- prix des prestations : sur 10 points.

- valeur technique : sur 10 points.

Examen des capacités des candidats par l'expérience, les capacités financières, professionnelles et techniques.

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingt jours (180) à compter de la date limite de remise des offres.

L'opération est financée par subventions des collectivités locales et emprunts bancaires.

Le règlement des comptes s'effectuera par versement d'acompte.

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire.

Les marchés sont traités à prix révisibles.

Le délai de règlement est fixé à 30 jours à compter de la date de remise du projet de décompte au maître d'oeuvre ou de la mise à disposition de la facture sur Chorus Pro.

Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur le montant des sommes dues à valeur marché.

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie à première demande.

S'il peut prétendre au versement d'une avance, le titulaire du marché ou le sous-traitant ne pourra la percevoir qu'après production d'une garantie à première demande s'engageant à rembourser, s'il y a lieu, l'intégralité du montant de l'avance consentie.

Le dossier de consultation sera remis gratuitement aux candidats, uniquement par voie électronique en téléchargement sur la plateforme de dématérialisation de Vendée Habitat : www.vendeehabitat.fr espace «Entreprises».

MARCHÉS
PUBLICS :
AUTANT DE
PLATEFORMES
QUE D'ACHETEURS !!



LACENTRALE DES MARCHÉS COM

Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE